PEILLE

Vivere Liberi Aut Mori

REPUBLIQUE FRANCAISE
ALPES-MARITIMES

ARRETE MUNICIPAL N° 118/2023

COMMUNE DE PEILLE

Voirie

Le Maire de Peille
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L2213-2 et L2213-6,
VU la cérémonie du « 14 juillet 2023 » place de l'église, le vendredi 14 juillet 2023 à partir de 07h00 jusqu'à 12h00.
Considérant que pour cette raison, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette place de 07h00 à 12h00, dans l'intérêt de la sécurité publique notamment,

ARRETE :

Article 1er: **Le stationnement et la circulation des véhicules à moteurs (hormis ceux nécessaires à l'organisation) seront interdits le vendredi 14 juillet 2023 de 07h00 à 12h00 sur la place de l'église à La Grave de Peille.**

Article 2 : Tout contrevenant ne respectant pas la présente règlementation s'expose à un procès-verbal ainsi que la mise en fourrière du véhicule.
Les véhicules en stationnements seront considérés comme gênants conformément à l'article R 417-10 II 10° du code de la route et seront conduits en fourrière conformément aux articles L.325-1 à L.325-13 du même code.

Article 4: Ampliation de la présente autorisation sera adressée,

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de L'Escarène,
-

Fait à Peille le 07/07/2023

Le Maire de Peille
Cyril PIAZZA

MAIRIE DE PEILLE 06
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vie Locale